

Restons vigilants afin que le Droit à l'hébergement soit respecté

A Gap, le droit à l'hébergement n'est pas toujours respecté par l'État.

Nous sommes en ce moment particulièrement vigilants *pour* deux familles (dont 8 enfants) en demande d'asile. Ils ont demandé un hébergement et sont en attente d'une réponse de la préfecture.

Nous rappelons l'arrêt du conseil d'état du 10 février 2012 qui reconnaît :

- Qu'il appartient aux autorités de l'État de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale ; et qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche, constitue une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée ” .
 - Que l'État a obligation de mobiliser tous les moyens nécessaires à l'hébergement,
 - Que la loi donne droit au maintien dans les lieux d'accueil jusqu'au relogement.
- Nous demandons que la notion d'assistance à personne en danger soit *prise en compte* pour ne laisser personne à la rue.

Nous appelons à un rassemblement :

Mercredi 16 novembre à 17h30 à la maison Cézanne,

au 2, rue Ernest Cézanne (en face de l'entrée des urgences de l'hôpital)

Cette maison a été réquisitionnée par *un collectif* de personnes, en avril dernier, après la mise à la rue d'une famille. Ce que des individus peuvent faire, l'État peut le faire : exigeons qu'il réquisitionne lui-même des lieux publics inoccupés chaque fois que la situation des personnes l'impose.

Nous déambulerons jusqu'à l'**Esplanade de la paix** où nous exprimerons librement nos convictions, et où nous partagerons une soupe de l'amitié.